

Procès-verbal du Comité syndical du 18 mars 2019

L'an 2018, le lundi 18 mars à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 4 mars 2019, se sont réunis à l'Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

Mme Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Daniel FOURRÉ, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} DE BENGY PUYVALLEE, M^{me} Marie-Pierre RICHER et M. Emmanuel RIOTTE délégués du Département du Cher.

M. Serge AUDONNET, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Jean-Pierre CHARLES, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Denys GODARD, délégué de la CDC Villages de la Forêt ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC FerCher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC Le Dunois ; M. Jacques LIANO, délégué de la CDC Portes du Berry ; M. Jean-Claude RIMBAULT, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Claude ROGER, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Patrick TIMMERMAN, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

M. Christian GATTEFIN, membre associé représentant la commune de Mehun sur Yèvre et M. Johann TRUMEAU membre associé, représentant la commune de Saint Ambroix.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Christophe DRUNAT.

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Michelle RIVET.

Étaient absents ou excusés :

M. Pierre-Etienne GOFINET, délégué de la CDC La Septaine.

M^{me} Annie LALLIER, déléguée du Département du Cher.

M. Jean-Roger MATHE, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M^{me} Delphine PIETU, déléguée du Département du Cher.

M. Damien PRESLY, délégué de la CDC Cœur de Berry.

Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance. Il propose également de retirer le rapport n°5 de l'ordre du jour en raison de l'impossibilité de signer la convention prévue.

M. Pascal BOURDILLON précise que cela est dû au retard du service instructeur du dossier FEADER depuis juin 2018 et qui s'était pourtant engagé à soumettre le dossier au Comité de programmation de mars 2019. Ce rapport n°5 devrait pouvoir être présenté au prochain Comité syndical.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2019 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2018

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2018 à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2018

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 puis remet la présidence de la session à M. Daniel FOURRE avant de quitter la salle à 10h02.

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle à 10h04, remercie M. Daniel FOURRE et reprend la présidence du Comité syndical.

Rapport n°4 : Budget primitif 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que le budget est tout à fait en phase avec les orientations budgétaires présentées en janvier 2019. Au niveau du contexte général, Berry Numérique va lancer un nouveau marché de travaux pour finaliser le déploiement de la fibre optique prévu d'ici 2021 en commun avec le RIP36. Une solution permettant un accès à la fibre optique dans les territoires non concernés par la première phase est à l'étude. À l'issue de la première phase en 2021, il restera environ 25% des foyers qui ne seront pas raccordables. Ils disposeront de la montée en débit cuivre et radio mais pas du FTTH

En parallèle, l'objectif gouvernemental affiché est de couvrir à 100% en fibre optique les territoires à l'horizon 2025.

Concernant le réseau actuel, l'arrivée de tous les opérateurs nationaux est une bonne nouvelle. Cela place le Cher dans une situation privilégiée au niveau national. Orange a ainsi annoncé son arrivée sur le réseau public. Avec Bouygues Télécom, SFR et Free prochainement, le réseau public devrait disposer de tous les grands opérateurs nationaux d'ici fin 2019.

M. Patrick BARNIER précise également qu'outre l'investissement, les dépenses de fonctionnement de Berry Numérique sont stables. Il n'est pas prévu de recruter des agents. Il remercie à cette occasion le personnel de Berry Numérique : le directeur et les agents en indiquant que la structure dispose d'une équipe légère, alerte et réactive.

Le Comité syndical approuve le budget primitif à l'unanimité.

Rapport n°5 : Convention FEADER

Rapport retiré de l'ordre du jour.

Rapport n°6 : Modification des statuts de Berry Numérique et convention de financement avec la commune de Mehun-sur-Yèvre

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve la modification des statuts de Berry Numérique et la Convention de financement avec la commune de Mehun-sur-Yèvre à l'unanimité.

Rapport n°7 : Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique a initié sa présence sur le festival du Printemps de Bourges l'année précédente pour procéder à de l'information et de la communication. Berry Numérique avait mutualisé son stand avec celui du Conseil départemental du Cher l'année dernière. Cette année ce n'est pas possible, il faut ainsi que Berry Numérique se dote d'un stand indépendant sur la place Séraucourt. Pour gérer le flux de festivaliers, il est nécessaire de faire appel à des emplois saisonniers d'étudiants. Ils assisteront les agents pour accueillir le public et l'informer.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M^{me} Michelle RIVET informe qu'une présentation de la SCORAN sera faite à l'INSA de Bourges le mercredi 20 mars 2019.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Bureau aura lieu le vendredi 21 juin 2019 à 11h30 à BOURGES et le prochain Comité syndical le mardi 2 juillet 2019 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 10 heures 35.

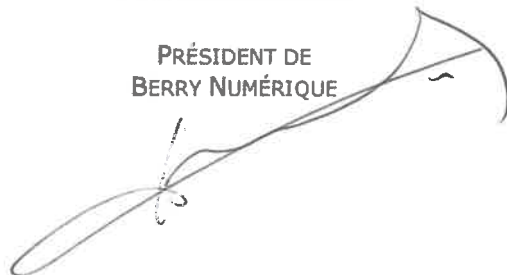
M. Gilles GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that extends upwards and to the right, with several smaller strokes below it.